

Newsletter # 15

CPTS PAYS D'OR



Juin 2023



Le 04 mai dernier, la CPTS a participé au lancement du Comité départemental de Côte d'Or de suivi de la Charte Romain Jacob, organisé dans les locaux de la CPAM, par l'association HANDIDACTIQUE, l'ARS et l'UGECAM Bourgogne Franche-Comté. Cette charte a été rédigée *par* et *pour* les personnes atteintes de handicap. Elle a pour but d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

La Côte d'Or est couverte à 94% par des CPTS. C'est pourquoi elles sont un bon partenaire pour porter la charte sur leur territoire. Un kit d'accompagnement des CPTS est en cours de rédaction, pour guider les différents professionnels de santé, à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Pour prendre connaissance de la Charte Romain Jacob, cliquez [ICI](#).

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DE LA CHARTER ROMAIN JACOB

Au cours des échanges qui ont eu lieu lors du comité de suivi, plusieurs actions remarquables ont été évoquées :

La Richesse de nos différences

Handibloc

Habitude aux soins CHU de Dijon

Afin d'obtenir plus d'informations concernant ces différentes actions, cliquez sur les liens ci-dessus.



Le baromètre Handifaction mesure l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. Il est possible de répondre à ce questionnaire en ligne, via le site **Handifaction**, le **formulaire papier**, et **l'application mobile**. Les résultats sont consultables **ICI**.



Grâce à la signature de la Charte Romain Jacob, des actions remarquables ont été mises en place sur le territoire national. En voici quelques exemples :

Handibloc

Equipes mobiles d'accompagnement

Dossiers d'urgence

BlablaSoin

Hospitalisation dédiée (Clinique Bonneveine)



Mot des professionnels

Le métier d'infirmier.ère

La profession infirmière : présentation générale, Acte I

Le métier d'infirmier fait partie d'une des 7 professions de santé réglementées. C'est-à-dire qu'elle est strictement encadrée par un code de déontologie (27/11/2016) et qu'elle dispose d'un décret de compétence (11/02/2002) pour la pratique, et inscrits dans le code de santé publique. Le code est révisé en fonction des évolutions, besoins, des demandes de soins, de la réglementation, des lois (actuellement 2ème version), contrairement au décret qui attend toujours une profonde refonte. Le code a été écrit par nos pairs et ne cesse d'évoluer. Le code est en ligne sur le site de l'Ordre des Infirmiers ainsi qu'un « code commenté » illustrant le texte lui-même. Le Code remplace les règles professionnelles qui étaient inscrites au Code de la Santé Publique.

La législation permet à l'infirmier d'exercer à la fois avec son rôle propre et sur prescription médicale. Le rôle propre lui permet de poser des diagnostics permettant de préserver l'autonomie du patient ; mais également sur prescription médicale en lien avec le décret de compétence de la profession. Enfin, le professionnel peut exercer en collaboration, mixant son rôle propre avec son celui sur prescription.

Le Diplôme d'État d'Infirmier est de forme universitaire dite LMD et le diplôme est de niveau de la licence (Bac+3), pouvant déboucher sur un niveau master (Bac+5) mais aussi des diplômes de spécialité (IADE, IBODE, PUER...), master IPA, clinicien, de science jusqu'au doctorat de sciences infirmières. La filière infirmière est composée de plusieurs métiers certes, celui d'IDE mais aussi de spécialités, de masters, de cadre de santé, de directeur de soins... La carrière hospitalière permet d'accéder à d'autres fonctions qui ne sont pas des métiers de grades tels que cadre de pôle, cadre supérieur de sa santé, coordinateur général des soins, conseiller technique...

Il est possible de travailler selon 3 modes d'exercice différents qui sont le secteur public, le secteur privé, le secteur libéral. Il est éventuellement possible d'exercer dans différents secteurs en même temps, on parlera alors d'exercice mixte. Cela représente pour la totalité, 650 000 professionnels en France, en faisant d'elle la première profession de santé de France.

L'orientation dans les domaines de pratique sont multiples : infirmier scolaire, infirmier de PMI, infirmier dans le social, infirmier de prévention et de santé au travail, infirmier sapeur-pompier, infirmier militaire, infirmier coordinateur ou infirmier de liaison, infirmier de santé publique, infirmier inspecteur de l'ARS, infirmier de département territorial...

Actuellement, des groupements de professionnels de santé, comme les équipes de soins primaires (ESP), équipes de maison de santé pluridisciplinaires (MSP), communauté professionnelles territoriales de santé (CPTS), permettent selon la réglementation, à la profession, d'exercer différemment. On parlera de protocoles de coopérations, permettant, dans un cadre strict, d'avoir la possibilité de délivrer des traitements médicamenteux. De tels regroupement permettent de répondre à certaines problématiques d'un territoire, de faire de la prévention par exemple.

Nul doute que, les multiples facettes de la profession lui permettront de se développer davantage dans les années à venir. Population vieillissante, accroissement des affections longues durées et progrès de la recherche demanderont plus de professionnels formés dans cette filière.

Nous pourrions développer les autres branches du métier dans d'autres actes, tant les spécificités de chaque branche en font des exercices passionnants.

Un grand merci à Florian POIVRE pour la présentation de sa profession

Agenda de juin

8 : Café-écoute, 13h, CPTS

13 : Réunion de groupe
Promotion du territoire et du travail coordonné, 20h, Visio

13 : Réunion
programme
ProFamille, 17h, CH
La Chartreuse

14 : Comité de
développement
départemental
Ateliers Bons Jours,
14h, Espace Clos
Guillaume, Fontaine-
lès-Dijon

19 : Réunion des
coordinatrices de
CPTS, 14h, CPAM

20 : Réunion de groupe
Parcours Santé
Mentale, 20h, Visio

22 : Atelier Dispositifs
en addiction en Val-
de-Saône Vingeanne,
14h, Salle
Intercommunale de
Pontallier-sur-Saône

26 : Journée
« Prévention et
étudiants », 10h, ARS
Dijon

27 : Réunion InterCPTS,
12h30, Visio

29 : Dialogue de gestion
de mi-parcours,
13h30, ARS Dijon

30 : Assemblée
Générale, 20h, Tart

Colloque - Professionnel.les du soin en souffrance : quels enjeux éthiques ?

Pour voir ou revoir le colloque du 28 mars dernier, organisé par l'EREBFC, cliquez [ICI](#).

Mercredi 13 juin à 17h :
réunion d'information du programme ProFamille, Amphithéâtre du CH de la Chartreuse. Sur inscription.
Renseignements au 06.38.27.80.54 ou par mail sebastien.paccoud@chlc.dijon.fr

Lundi 26 juin de 10h à 16h30 dans les locaux de l'ARS : journée
Prévention et promotion de la santé de Côte d'Or, organisée par l'IREPS, « Prévention et étudiants »
S'INSCRIRE

Mardi 27 juin de 9h à 17h : eTICSS Appui à la prise en charge pluri-professionnelle, CCI Saône-Doubs, 46 Avenue Villarceau, 25000, Besançon
S'INSCRIRE

Cet été, votre newsletter aussi prend des vacances ! C'est pourquoi il n'y aura qu'une publication pour juillet-août.

BIBLIOTHÈQUE A LA CPTS

Une bibliothèque, accessible à tous, va être mise en place au sein des locaux de la CPTS Pays d'Or. L'empreint des ouvrages fonctionnera sur le même principe qu'un Centre de Documentation et d'Information.

Si vous souhaitez y trouver des ouvrages ou des magazines en particulier, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à l'adresse suivante : cptspaysdor@gmail.com